



CONVENTION

Mise à disposition des biens meubles et immeubles et des financements de la commune de SEIGNOSSE relatifs aux compétences distribution et production de l'eau potable au profit du Syndicat Départemental d'Equipement des Communes des Landes

ENTRE

LA COMMUNE DE SEIGNOSSE

Mairie

1998 Avenue Charles de Gaulle
40510 SEIGNOSSE

Représentée par Monsieur Pierre PECASTAINGS en qualité de Maire de la commune de SEIGNOSSE, dûment habilité par délibération du Conseil municipal,

Désignée ci-après sous le terme « la Commune »

d'une part,

ET

LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DES COMMUNES DES LANDES

dont le siège social est situé :

55 rue Martin Luther King
CS 70627
40006 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Représenté par Monsieur Jean-Louis PEDEUBOY en qualité de Président, dûment habilité par délibération du Bureau du SYDEC,

Désigné ci-après sous le terme « le SYDEC »

d'autre part,

VU la délibération du 27 Septembre 2021 par laquelle la commune de Seignosse décidait de :

- transférer au SYDEC ses compétences distribution et production d'eau potable à compter du 1^{er} Janvier 2022,
- mettre à disposition du SYDEC les biens mobiliers et immobiliers ainsi que les financements nécessaires à l'exercice de la compétence distribution d'eau potable.

VU la délibération de la Commission départementale EAU du SYDEC du 16 Décembre 2021,

VU les articles L 1321-1, L 1321-2 et L 5721-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention organise dans les conditions prévues aux articles suivants, les modalités de mise à disposition, dans le cadre du transfert des compétences par la commune de Seignosse au SYDEC, des biens mobiliers et immobiliers et des financements nécessaires à l'exercice de ses compétences distribution et production d'eau potable.

ARTICLE 2 : MISE À DISPOSITION DES BIENS

Les biens mobiliers et immobiliers visés au procès verbal (annexe 1) et constitutifs des différents terrains, canalisations, ouvrages et équipements du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Seignosse (repris sous la dénomination « réseau de distribution d'eau potable ») sont mis à disposition dans le cadre du transfert de compétence à titre gratuit au SYDEC à compter du 1^{er} Janvier 2022.

A compter de cette date, le SYDEC assume :

- les charges d'entretien, de fonctionnement et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers affectés,
- l'ensemble des obligations du propriétaire,
- les investissements nécessaires à assurer le maintien de l'affectation des biens.

ARTICLE 3 : DROITS ET OBLIGATIONS

Le SYDEC est subrogé à la Commune dans l'ensemble des droits et obligations y afférents.

Le SYDEC succède à la Commune et à son délégataire du service public de l'eau potable dans les contrats et abonnements de toute nature, notamment vis à vis des tiers et des usagers.

Le SYDEC supporte les impôts et taxes diverses afférents aux biens affectés ainsi qu'à l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable.

Le SYDEC assure en outre l'assurance de l'ensemble des biens mis à disposition ainsi que celle liée à la responsabilité civile et professionnelle de l'exploitant.

ARTICLE 4 : TRANSFERT DES FINANCEMENTS

La Commune et le SYDEC conviennent de procéder au transfert des financements du budget annexe de l'eau potable de la commune de Seignosse après un arrêté des comptes au 31 décembre 2021.

Cela se traduit sur le plan comptable par des opérations d'ordre non budgétaires affectant les emprunts, les subventions, les biens et les amortissements correspondants.

Les comptes de tiers relatifs aux compétences transférées sont conservés sur le budget communal.

Le résultat global de clôture (résultat de la section de fonctionnement et solde de la section d'investissement) du budget annexe eau potable de la commune sera transféré au SYDEC.

Il se décompose ainsi :

- | | |
|----------------------------------|---------------------|
| • - résultat de fonctionnement : | 225 630,17 € |
| • - résultat d'investissement : | 199 115,42 € |
| Total | 424 745,59 € |



Ces résultats seront intégralement affectés aux investissements nécessaires à l'exercice de la compétence Eau potable (production et distribution de l'eau potable) sur la commune de Seignosse financés par le SYDEC.

Un titre de recette sera émis par le SYDEC à l'article 778 pour constater le résultat de fonctionnement ainsi qu'un titre de recette à l'article 1068 pour constater le résultat d'investissement.

Les restes à recouvrer ne sont pas transférés, ils restent dans le budget de la commune jusqu'à complet apurement.

L'annexe 2 présente l'arrêté des comptes de la commune de Seignosse au 31 Décembre 2021 du budget annexe « eau potable » et leurs intégrations dans la comptabilité du SYDEC. Cette annexe est établie en relation avec le receveur de la Commune et du SYDEC.

L'annexe 3 présente l'état de la dette reprise par le SYDEC au 01/01/2022.

Les intérêts courus non échus comptabilisés pour un montant de **37,78 €** à l'article 16884 sur l'exercice 2021 doivent être contrepassés en 2022 sur le budget communal et remboursés au SYDEC. **Le SYDEC émettra un titre de recette sur son budget eau potable à l'article 7688 à l'ordre de la Commune** pour le montant des ICNE.

L'annexe 4 présente l'état de l'actif repris par le SYDEC au 01/01/2022.

L'annexe 5 présente l'état des subventions reprises par le SYDEC au 01/01/2022.

ARTICLE 5 : DURÉE

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée d'exercice du SYDEC.

ARTICLE 6 : LITIGES

En cas de litige sur l'interprétation des présentes, les parties conviennent de s'en remettre auprès du Tribunal Administratif de Pau, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Mont de Marsan
Le
(en quatre originaux)

Pour le SYDEC
Le Président,
Monsieur Jean-Louis PEDEUBOY

Pour la commune de SEIGNOSSE
Le Maire,
Monsieur Pierre PECASTAINGS



ANNEXE 1

Procès-verbal

Etat des biens mobiliers et immobiliers du réseau de distribution d'eau potable de la commune de SEIGNOSSE mis à disposition du SYDEC

L'état des biens et équipements visés à l'article 2 de la convention est établi comme suit :

- LES RESSOURCES**

Les ressources d'eau brute disponibles sont :

Inventaire des ressources			
Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
Usine Seignosse Bourg	2014	1 400	m ³ /j

- LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
SEIGNOSSE	Réservoir de Seignosse Bourg	1956	400	m ³

- LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE**

Les stations de pompage / relevage disponibles sont :

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
SEIGNOSSE	Surpresseur du golf de Seignosse Le Penon	1989	60	m ³ /h
SEIGNOSSE	Surpresseur route de l'étang blanc	2012		m ³ /h
SEIGNOSSE	Surpresseur Yreye	2020	65	m ³ /h

- LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre 2021 hors branchements



Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	-	97	-	2 492	-	-	-	-	2 589
50-99 mm	64	502	8 093	25 518	55	-	-	-	34 231
100-199 mm	675	-	28 959	20 627	-	-	24	-	50 284
200-299 mm	8 521	-	7 444	1 111	378	-	-	-	17 454
300-499 mm	2 000	-	909	-	166	-	-	-	3 075
500-700 mm	-	-	143	-	103	-	-	-	247
Total	11 260	599	45 548	49 748	702	-	24	-	107 881

• LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	4	4	0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	1	1	0,0%
Equipements de mesure de type compteur	6	6	0,0%
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	164	164	0,0%
Régulateurs débit	3	3	0,0%
Vannes	731	733	0,3%
Vidanges, purges, ventouses	334	334	0,0%

• LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille au 31 décembre 2021 la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Le nombre de branchement eau recouvre les branchements sur logements vacants (inactifs hors résiliation) et sur logements non vacants (actifs).

**Pourcentage de branchements en plomb restant**

Type branchement	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Hors plomb avant compteur	3 725	3 758	3 770	3 779	0,2%
Branchement eau potable total	3 726	3 758	3 770	3 779	0,2%
% de branchements en plomb restant	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



ANNEXE 2

Arrêté des comptes au 31/12/2021

*Etat de la balance de la commune de SEIGNOSSE
en matière de distribution et de production d'eau potable*

Solde débiteur			Solde créditeur		
Comptes	Libellés	Montants	Comptes	Libellés	Montants
139111	Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat : Agence de l'eau	78 411,21	1021	Dotation	14 709,84
			10228	Autres fonds	65 367,66
139118	Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat : Autres	73 404,55	1068	Autres réserves	410 828,58
			110	Report à nouveau créditeur	214 286,48
13913	Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat : Département	31 327,41	12	Résultat de l'exercice	11 343,69
2151	Installations complexes spécialisées	11 886,00	13111	Subventions d'équipement : Agence de l'eau	130 685,11
21531	Installations à caractère spécifique : Réseaux d'eau potable	2 825 741,14	13118	Subventions d'équipement : Autres	120 853,14
515	Compte au Trésor	429 588,37	1313	Subventions d'équipement : Département	80 519,39
			1641	Emprunts en euro	6 219,70
			16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit	37,78
			181	Compte de liaison	301 127,85
			28151	Amortissements des installations complexes spécialisées	2 377,20
			281531	Amortissements des installations à caractère spécifique : Réseaux d'eau potable	2 087 197,26
			44551	TVA à décaisser	4 805,00
	TOTAL	3 450 358,68		TOTAL	3 450 358,68



En accord entre les parties, il a été convenu que les biens suivants seront conservés par la commune de Seignosse, à savoir :

Poteaux incendie (N° inventaire 136EAU)

- Valeur d'acquisition :	9 386,85 €	comptabilisé à l'article 21531
- Cumul amortissements :	3 128,90 €	comptabilisé à l'article 281531

Défense incendie CPG 2 (N° inventaire 137EAU)

- Valeur d'acquisition :	47 508,96 €	comptabilisé à l'article 21531
- Cumul amortissements :	15 836,30 €	comptabilisé à l'article 281531



Intégration des comptes de la commune de SEIGNOSSE
dans la comptabilité du SYDEC
en matière d'eau potable au 01/01/2022

A VALOIR CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

ACTIF			PASSIF		
Comptes	Libellés	Montants	Comptes	Libellés	Montants
139111	Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat : Agence de l'eau	78 411,21	1027	Mise à disposition	554 987,90
139118	Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat : Autres	73 404,55	13111	Subventions d'équipement : Agence de l'eau	130 685,11
13913	Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat : Département	31 327,41	13118	Subventions d'équipement : Autres	120 853,14
21751	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : Installations complexes spécialisées	31 786,00	1313	Subventions d'équipement : Département	80 519,39
217531	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : Réseaux d'adduction d'eau	2 748 945,33	1641	Emprunts en euro	6 219,70
			28175	Amortissements des immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : Installations, matériel et outillage techniques	2 070 609,26
	TOTAL	2 963 874,50		TOTAL	2 963 874,50



ANNEXE 3

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2022

Code Contrat	Numéro du Contrat	Objet de la dette	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée	Taux Facial	Annuité	Capital	Intérêts	Dettes en capital au 31/12/2022
Organisme Prêteur : CREDIT AGRICOLE									
SEIGNOSSE-554	00002968800	EMPT AEP SEIGNOSSE CRCA 82 500 € INTERCONNEXION HOSSEGOR SEIGNOSSE	6 219,70	11 mois	4,820	6 519,49	6 219,70	299,79	0,00
Sous-Total			6 219,70			6 519,49	6 219,70	299,79	0,00
Total			6 219,70			6 519,49	6 219,70	299,79	0,00



ANNEXE 4

ETAT DE L'ACTIF AU 01/01/2022

COMPTE	COMPTE SYDEC	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT	VALEUR BRUTE	AMORTS CUMULÉS	VNC FIN 2021
2151	21751	150-2151	USINE TRAITEMENT EAUX	31/12/2015	30	11 886,00	2 377,20	9 508,80
Sous-total 2151 instal complexes spécial						11 886,00	2 377,20	9 508,80
21531	217531	1EAU	RESEAU AEP ANTERIEUR A 2001	31/12/2000	30	1 727 826,97	1 612 409,11	115 417,86
21531	217531	3EAU	RESEAU AEP 2002	31/12/2002	30	213 569,28	135 796,18	77 773,10
21531	217531	4EAU	RESEAU AEP 2003	31/12/2003	30	170 845,51	108 702,30	62 143,21
21531	217531	7EAU	RESEAU AEP 2004	31/12/2004	30	2 314,00	1 311,21	1 002,79
21531	217531	9EAU	RESEAU AEP 2006	31/12/2006	30	92 354,43	46 177,20	46 177,23
21531	217531	10EAU	RESEAU AEP 2007	31/12/2007	30	106 728,78	49 806,94	56 921,84
21531	217531	12EAU	RESEAU AEP 2008	31/12/2008	30	14 759,38	6 395,74	8 363,64
21531	217531	14EAU	RESEAU AEP 2009	31/12/2009	30	25 809,28	10 323,72	15 485,56
21531	21751	135EAU	FILTRE A SABLE STATION	31/12/2010	30	19 900,00	6 633,30	13 266,70
21531		136EAU	POTEAUX INCENDIE	31/12/2010	30	9 386,85	3 128,90	6 257,95
21531		137EAU	DEFENSE INCENDIE CPG 2	31/12/2010	30	47 508,96	15 836,30	31 672,66
21531	217531	133EAU	RENFORCEMENT RESEAU ROUTE	31/12/2011	30	5 248,68	1 924,56	3 324,12
21531	217531	142EAU	RESEAU AEP 2013	31/12/2013	30	46 382,71	12 368,72	34 013,99
21531	217531	144EAU	RENFORCEMENT RESEAU ROUTE C	31/12/2013	30	272 632,63	72 702,00	199 930,63
21531	217531	146-21531	RESEAU AEP 2014	31/12/2014	30	4 845,00	1 130,50	3 714,50
21531	217531	149-21531	RESEAU AEP 2015	31/12/2015	30	2 060,23	412,02	1 648,21
21531	217531	0152EAU	EAU 2016	31/12/2016	30	9 796,29	1 632,70	8 163,59
21531	217531	0153-21531	BRANCHEMENT EAU 2017	31/12/2017	30	2 410,28	321,36	2 088,92
21531	217531	EAU-2020	EAU 2020	18/08/2020	30	5 535,02	184,50	5 350,52
21531	217531	2020-1	BRANCHEMENTS EAU 2020	27/02/2020	30	17 757,86	0,00	17 757,86
21531	217531	2021-1	ENTREE DE VILLE AMENAGEMENT ETANG NOIR EAU POTABLE	04/08/2021	30	28 069,00	0,00	28 069,00
Sous-total 21531 réseaux adduction eau						2 825 741,14	2 087 197,26	738 543,88
Total général						2 837 627,14	2 089 574,46	748 052,68

TOTAL ARTICLE 21751 31 786,00 9 010,50 22 775,50

TOTAL ARTICLE 217531 2 748 945,33 2 061 598,76 687 346,57

TOTAL SYDEC 2 780 731,33 2 070 609,26 710 122,07

IMMOS GARDÉES PAR LA COMMUNE 56 895,81 18 965,20 37 930,61

VERIF 2 837 627,14 2 089 574,46 748 052,68



ANNEXE 5

ETAT DES SUBVENTIONS AU 01/01/2022

COMPTE	DESIGNATION	ORGANISME DE VERSEMENT	DUREE	VALEUR	AMORTS CUMULÉS	VALEUR AU 31/12/21
13111	Trvx interconnexion	Eau Adour Garonne	30	74 708,55	44 825,04	29 883,51
13111	Réhabilitation réseau secteur Penon	Eau Adour Garonne	30	55 976,56	33 586,17	22 390,39
Sous-total 13111				130 685,11	78 411,21	52 273,90
13118	Trvx EP interconnexion	Etat	30	26 786,24	16 964,53	9 821,71
13118	Trvx interconnexion	Etat	30	74 453,14	55 786,29	18 666,85
13118	Trvx réseau eau interconnexion	Etat	30	19 613,76	653,73	18 960,03
Sous-total 13118				120 853,14	73 404,55	47 448,59
1313	Alimentation Eau 2000	Conseil général	30	21 988,35	15 391,74	6 596,61
1313	Alim EP création forage	Conseil général	30	3 000,00	1 500,00	1 500,00
1313	Extension réseau Camping Car	Conseil général	50	55 531,04	14 435,67	41 095,37
Sous-total 1313				80 519,39	31 327,41	49 191,98
Total général				332 057,64	183 143,17	148 914,47